La Feuillade est la première commune du Terrassonnais à signer la convention de Participation Citoyenne gendarmerie. Après Thenon, il y a quinze jours, la commune de La Feuillade est la première commune de la communauté de brigades de gendarmerie de Terrasson. La convention a été signée ce lundi 7 janvier 2019 par le maire de La Feuillade Serge Eymard, le sous-préfet de Sarlat Sébastien Lepetit, et le colonel Nicot qui dirige le groupement de gendarmerie de la Dordogne. Etaient présents également le commandant de brigade de Terrasson, le lieutenant Jean-Philippe Mondin, le gendarme Lalanne, référent pour cette commune, ainsi que de nombreux adjoints.

Il n'y avait que huit communes concernées au 1er janvier 2018. "En ce mois de janvier, on en est à 37, soit 45 dossiers déposés sur cette fin d'année 2018. Nous avons une quarantaine d'autres communes qui sont intéressées. L'objectif en 2019 sera de doubler le nombre de conventions signées" reconnaît le colonel Nicot. A La Feuillade, 13 habitants sont référents à ce jour.

Vivre ensemble

"La participation citoyenne, c'est la volonté de lutter contre les atteintes aux biens, et de mettre en place un échange. Nous sommes bien dans une logique de présence et d'échanges permanents de prévention avec la population et les élus" souligne le colonel Nicot. Le référent de la commune est en contact avec les élus, les artisans, les commerçants, les gîtes, les associations... Des réunions sur les atteintes aux biens, les cambriolages, les vols, etc. sont organisées sur le territoire. L'outil essentiel est aujourd'hui le téléphone portable qui permet de faire remonter un simple signalement par le 17 au niveau du centre opérationnel ou par le numéro d'un gendarme local. La gendarmerie peut aussi communiquer par "alerte sms" quand elle recherche un véhicule, ou quand il y a des vols par ruse : le faux agent Edf , le faux vendeur de calendrier, etc.

Pour le maire de La Feuillade, "l'idée est d'être acteur de sa propre sécurité au niveau local. On sait que l'on ne va pas éviter tous les problèmes, mais on essaie d'en éviter certains. C'est cette démarche qui nous a plu". Serge Eymard s'étonne d'avoir trouvé facilement des référents. "Je pensais au départ que cela n'allait pas forcément de soi, en raison d'idées préconçues, eh bien non. C'est vrai que la démarche a été présentée au conseil municipal puis en réunion publique de façont très pédagogique par le lieutenant Mondin. Et donc les gens ont adhéré. Certains sont venus d'eux-mêmes, et parfois des gens qui avaient été victimes d'un cambriolage. Cela prouve qu'il y a une prise de conscience..."

Pour le sous-préfet "il y a cette logique de citoyenneté et de vivre ensemble, dans chaque commune. Et il est important que l'Etat soit là pour apporter ce service à la population. Cela fait partie des droits constitutionnels de tout citoyen d'avoir le droit à la sécurité, de pouvoir vivre en paix. C'est une façon de mettre dans une convention ce qui existe depuis des générations, le fait que lorsqu'on est absent, eh bien le voisin jette un oeil et s'inquiète si une voiture s'arrête devant et n'est pas une voiture qu'il connaît. C'est de mettre en oeuvre une relation autour de ce bien vivre ensemble avec la gendarmerie et les élus... Le référent, ce n'est pas lui qui va intervenir, il va juste dire aux gendarmes : c'est bizarre, mes voisins ne sont pas là et des gens que je ne connais pas sont entrés chez eux".

La vie privée conservée ?

On peut toutefois se demander si cette vigilance des voisins ne risque pas de poser problème face au droit de chacun au respect de sa vie privée. Serge Eymard souligne : "C'est surtout ce que l'on constate d'anormal dans un quartier en terme de déplacements inhabituels, et puis ces informations seront traitées par la gendarmerie. Aux gendarmes ensuite de juger ce qui peut

être intéressant ou non. Très souvent déjà, je suis sollicité en tant que maire car on vient me voir pour me dire que l'on a vu plusieurs fois un fourgon dans la même journée. Là, ce sera un maillage un peu mieux défini". Pour le colonel Nicot, "c'est un échange d'informations que l'on peut avoir, sans pour autant que l'on ait besoin de faire une patrouille, ni avoir de la vidéo protection. C'est de la prévention, un oeil attentif. Un véhicule bizarre dans son quartier ? Il ne faut pas hésiter à relever la plaque d'immatriculation, à prendre une photo, et échanger en direct ces informations avec la gendarmerie qui nous permettent à nous de travailler plus rapidement ou de trouver les auteurs d'un cambriolage ou d'un vol".

Des panneaux seront installés à l'entrée de cette commune qui compte aujourd'hui près de 800 habitants. "Cela peut avoir un aspect dissuasif" reconnaît le sous-préfet. Mais pour le commandant du groupement de la gendarmerie de la Dordogne : "Ce que je vois surtout là où c'est déjà en place, c'est l'amélioration du sentiment de sécurité. Par les référents, par les élus, on a amélioré la confiance des échanges qui pouvaient y avoir avec la gendarmerie. Il est encore trop tôt pour faire des bilans, mais l'échange s'est nettement amélioré".